

Nombre de membres**Séance du jeudi 16 juillet 2020****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt et le seize juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 9**Sont présents:** Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Marie-Claire DELMAS, Béatrice JACQUET, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Votants:** 11**Représentés:** Yasmine HEGOT, Sabrina KISS**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Thomas COUCHET**Objet: délégations du Maire aux d'adjoints - 2020_041B**

Monsieur le Maire donne les délégations suivantes:

- Délégation de signature en matière de délibération du conseil municipal et de tout courrier à Madame Sylvie CHIMINELLO, 1^{ère} adjointe.
- Délégation de signature en matière de travaux et marché public à Monsieur Olivier QUERCY, 2^{ème} adjoint.

Le conseil après en avoir délibéré décide à **l'unanimité** de donner aux adjoints respectifs les délégations citées ci-dessus à compter du 1^{er} juin 2020.**Objet: Vote du compte administratif - corn - 2020_049**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CAISSO Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		41 833.78		121 575.71		163 409.49
Opérations exercice	52 740.20	7 418.93	117 788.09	168 027.83	170 528.29	175 446.76
Total	52 740.20	49 252.71	117 788.09	289 603.54	170 528.29	338 856.25
Résultat de clôture	3 487.49			171 815.45		168 327.96
Restes à réaliser	161 426.71	65 020.90			161 426.71	65 020.90
Total cumulé	164 914.20	65 020.90		171 815.45	161 426.71	233 348.86
Résultat définitif	99 893.30			171 815.45		71 922.15

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte de gestion - corn - 2020_050

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CAISSO Bernard

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- le **conseil municipal vote à la majorité, pour: 9**, le Compte de gestion et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - corn - 2020_051

Le Maire et Mr CAISSO Bernard présentent le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Corn,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Corn pour l'année 2020 présenté par Le Maire et Mr CAISSO Bernard

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 515 143.83 Euros

En dépenses à la somme de : 515 143.83 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	93 062.70
012	Charges de personnel, frais assimilés	30 715.04
014	Atténuations de produits	29 081.00
65	Autres charges de gestion courante	42 224.37
66	Charges financières	1 303.22

67	Charges exceptionnelles	135.00
023	Virement à la section d'investissement	110 500.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		307 021.33

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	13 720.00
73	Impôts et taxes	63 553.00
74	Dotations et participations	53 931.00
75	Autres produits de gestion courante	4 000.00
76	Produits financiers	1.88
002	Résultat de fonctionnement reporté	171 815.45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		307 021.33

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	37 116.00
21	Immobilisations corporelles	149 660.71
16	Emprunts et dettes assimilées	9 635.12
020	Dépenses imprévues	8 223.18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	3 487.49
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		208 122.50

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	83 574.90
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 400.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	647.60
021	Virement de la section de fonctionnement	110 500.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		208 122.50

ADOpte A L'UNANIMITÉ LE BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE DE CORN

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif - ass_corn - 2020_052

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr CAISSO Bernard après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 400.79		82 030.02		84 430.81
Opérations exercice	29 114.52	13 045.99	55 262.94	28 550.62	84 377.46	41 596.61
Total	29 114.52	15 446.78	55 262.94	110 580.64	84 377.46	126 027.42
Résultat de clôture	13 667.74			55 317.70		41 649.96
Restes à réaliser						
Total cumulé	13 667.74			55 317.70		41 649.96
Résultat définitif	13 667.74			55 317.70		41 649.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte de gestion - ass_corn - 2020_053

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LEGRESY Dominique

Après s'être fait présenter par Mr CAISSO Bernard le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- le **conseil municipal vote à la majorité, pour: 9**, et déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du budget primitif - assainissement _corn - 2020_054

Le Maire et monsieur Caisso Bernard présentent le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif assainissement de l'exercice 2020 de la commune de Corn,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget assainissement de la Commune de Corn pour l'année 2020 présenté par son Maire et Monsieur Caisso Bernard

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 121 962.18 Euros

En dépenses à la somme de : 121 962.18 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	35 333.09
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 000.00
014	Atténuations de produits	689.00
66	Charges financières	1 790.23
023	Virement à la section d'investissement	26 068.53
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 006.40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		82 887.25

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	16 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 317.70
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		82 887.25

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	12 338.14
16	Emprunts et dettes assimilées	2 099.50
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 969.55
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 667.74
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		39 074.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	26 068.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 006.40
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		39 074.93

ADOpte A L'UNANIMITÉ le budget primitif assainissement 2020 de la commune de Corn
Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Marché couvert ASSIER 2020_055

Le maire expose que le marché couvert d'Assier, outils construit par l'ancienne Communauté de commune Vallée et Causse et soutenu financièrement par le Grand-Figeac depuis 6 ans, ne fonctionne pas.

Les marchants ne venant pas acheter les agneaux les producteurs ne viennent pas. Malgré une recherche de solution durant le dernier mandat, aucune n'a permis à cet outils de retrouver un équilibre financier.

Il est donc demandé à chaque commune de l'ancienne communauté de délibérer pour sa fermeture conformément au statut du mardhé couvert et de restituer le bâtiment à la commune d'Assier.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité la fermeture du marché couvert d'Assier.

Questions diverses

Voiture

Travaux Voirie Laparrot et Mairie.

Locataire